



JOURNEES EUR  SAI MADEIRA
MADEIRA EUR  SAI CONFERENCE
JORNADAS EUR  SAI MADEIRA
2001.05.31/2001.06.01

CONFERENCE EUROSAI DE MADERE - 2001

SYNTHESE DES CONCLUSIONS

La **Conférence EUROSAI de Madère**, qui s'est déroulée à Funchal du 31 mai au 1^{er} juin 2001, a réuni 26 Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), membres d'EUROSAI, dont la Cour des Comptes Européenne, et 16 Institutions Régionales de Contrôle (IRC), membres d'EURORAI.

Le Président de l'Association des Cours des Comptes du Brésil a également assisté à la conférence, en qualité d'observateur.

Dans le cadre du thème général "Les relations entre les différents niveaux de contrôle des fonds publics", les sujets suivants ont été abordés au cours de quatre séances de travail:

- Les implications des systèmes de gouvernement sur les formes d'organisation du contrôle des finances publiques;
- Articulation et coopération du contrôle financier entre les différentes institutions de contrôle externe;
- L'interdépendance des budgets (communautaire, national, régional et local) et ses implications sur le contrôle externe;
- Le contrôle de l'administration régionale et locale par les différentes institutions de contrôle externe.

Une allocution du Professeur Marcelo Rebelo de Sousa, Professeur à l'Université de Droit, a permis d'introduire les débats.

Après avoir traité les quatre sujets mentionnés ci-dessus, les délégués de la conférence sont parvenus aux conclusions suivantes :

- 1) Les différents systèmes de gouvernement conduisent à des formes différentes d'organisation du contrôle externe des finances publiques.
- 2) En général, les institutions de contrôle procèdent à la vérification des recettes et des dépenses des organes administratifs afin que, à chaque niveau, l'assemblée délibérante puisse approuver la gestion financière ou prendre note de la performance des administrations à travers des rapports d'audit.



TRIBUNAL DE CONTAS — PORTUGAL

JOURNEES EUR  SAI MADEIRA
MADEIRA EUR  SAI CONFERENCE
JORNADAS EUR  SAI MADEIRA
2001.05.31/2001.06.01

- 3) Quelle que soit la forme de l'Etat, il y a toujours des domaines de compétences et de financements partagés entre le gouvernement central, et, suivant le cas, les Etats fédérés, les administrations régionales ou locales.
- 4) Par conséquent, les institutions de contrôle externe, dans chaque Etat, sont amenées à harmoniser leurs travaux et ne peuvent s'ignorer mutuellement.
- 5) Des mécanismes de coordination peuvent exister, prévus par la loi ou par les statuts des institutions de contrôle, mais dans la pratique, ils semblent être insuffisants pour garantir un contrôle complet des recettes et dépenses publiques à chaque niveau, et permettre au système de contrôle externe d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des deniers publics au profit de tous les citoyens.
- 6) A cette fin, il est approprié de mettre en place une coopération reposant sur des relations de confiance et une base contractuelle et pragmatique. Cela concerne également, au sein de l'Union Européenne, les relations avec la Cour des Comptes européenne.
- 7) Des mécanismes et des expériences de coopération existent déjà dans divers domaines et entre les différents niveaux de contrôle. Ils pourraient être davantage partagés et développés.
- 8) A l'avenir, il serait souhaitable que des échanges d'expériences soient mis en place sur des sujets professionnels concrets (tels que la santé, l'éducation, les infrastructures...). EUROSAI et EURORAI mettront en commun leurs compétences afin d'atteindre ces objectifs.